

Ordonné, que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 61) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 62) concernant la Compagnie d'assurance du Canada, sur la vie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McMullen ait la permission de présenter un bill (No 63) modifiant l'Acte du service civil du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite lundi, le 20 mars dernier, et proposant qu'une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur général, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session, et aussi, pour assurer Son Excellence que:—

1. Nous recevons avec grand plaisir la gracieuse assurance de Son Excellence, qu'en nous rencontrant pour la première fois depuis qu'Elle est entrée en fonctions, comme représentant de Sa Majesté au Canada, Elle puisse nous féliciter sur la prospérité très considérable dont jouit maintenant le peuple du Canada, comme le témoignent l'expansion du commerce, la condition florissante du revenu public et le nombre croissant d'immigrants qui sont devenus colons permanents au milieu de nous; et nous nous réjouissons d'apprendre qu'à ces preuves de prospérité vient s'en joindre une autre qui est encore plus satisfaisante: l'arrêt presque complet du mouvement d'expatriation de notre population, qui fut naguère un trait regrettable de notre état social.

2. Nous partageons le regret exprimé par Son Excellence que les négociations engagées durant les vacances entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis relativement aux règlements de certaines difficultés pendantes entre le Canada et le pays voisin, aient été beaucoup retardées par la maladie, et ensuite par la mort de deux des membres les plus éminents de la Commission chargée de l'affaire. Nous apprenons avec le plus vif intérêt que les travaux de cette Commission étaient déjà très avancés sur plusieurs des points en litige, mais qu'une grave divergence de vues se produisit entre les Commissaires de Sa Majesté et ceux des Etats-Unis sur la question de la délimitation de la frontière entre le Canada et l'Alaska, et que cette question fut référée par les Commissaires à leurs gouvernements respectifs, la Commission s'ajournant au deuxième jour d'août prochain, avec l'espoir que dans l'intervalle cette difficulté pourra être aplanie.

3. Nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que, conformément à l'acte adopté à la dernière session, la question de la prohibition a été soumise à un plébiscite, et que le résultat officiel de la votation nous sera soumis.

4. Nous apprenons avec grand plaisir que la mère patrie, le Canada et les autres possessions britanniques ont adopté le taux commun d'un penny pour le port des lettres; et nous croyons avec Son Excellence que la satisfaction avec laquelle cette mesure a été accueillie par le peuple canadien est une preuve du désir qui existe parmi la population en général, de voir l'établissement de rapports plus intimes entre la mère patrie et les autres parties de l'Empire.

5. Nous nous réjouissons de voir que l'état prospère des finances du pays a permis de réduire de trois à deux cents le taux du port des lettres à l'intérieur du Canada, à dater du premier janvier dernier, et que, bien que cette réduction doive entraîner une diminution temporaire du revenu, il y a lieu, cependant, d'espérer que le taux ainsi diminué sera d'une telle utilité pour l'avancement des affaires et l'échange général de correspondance, que dans un avenir assez rapproché, les revenus du département des Postes atteindront leur ancien chiffre.